



Communiqué

TRANSPORT AERIEN

CORONAVIRUS :***L'Etat et le patronat doivent assumer leurs responsabilités !***

Depuis plusieurs mois maintenant, la pandémie de Coronavirus se propage aux quatre coins du globe. En conséquence, le secteur du transport aérien, en première ligne, subit la pire crise de son histoire. Réduit au strict minimum, le trafic aérien a chuté dans tous les pays dont certains ont fermé leur frontière. Les vols commerciaux sont aujourd'hui quasiment inexistants. Seuls persistent quelques vols de rapatriement et des vols cargos permettant d'acheminer du fret. Tous les acteurs du secteur (les compagnies aériennes, les aéroports, le contrôle aérien, l'assistance en escale, les nombreux sous-traitants et plus largement le secteur du tourisme) sont aujourd'hui impactés par une industrie du transport aérien mortifère.

A date, il ne subsiste que 5% de l'activité aérienne d'origine en France. Quasiment toutes les compagnies ont arrêté leurs activités. L'aéroport d'Orly est fermé depuis le 31 mars comme la plupart des aéroports de province, l'aéroport de Roissy ne fonctionne quant à lui que de manière parcellaire. Même chose du côté de l'assistance en escale où l'activité est quasi nulle. De ces faits, plusieurs dizaines de milliers de salariés sont depuis plusieurs semaines en activité partielle.

L'IATA (Association Internationale du Transport Aérien) estime que l'impact financier de la crise, notamment pour les compagnies aériennes, serait de plusieurs centaines de milliards d'euros. Les compagnies sont en recherche de liquidités pour éviter la faillite. Un retour à l'activité avant crise prendra plusieurs années, s'avérera lent, progressif et donc difficile.

Certes, le constat industrialo-financier se révèle catastrophique, cependant il ne peut pas être le prisme initial et principal d'analyse de cette crise. Sur l'aspect social, les salariés du secteur ont été les premiers impactés par l'épidémie.

En première ligne, de nombreux salariés ont contracté le coronavirus et nous regrettons plusieurs décès. La sécurité des salariés n'a pas été immédiate et égale partout. De nombreux salariés ont subis des pressions pour ne pas exécuter leur droit de retrait. Ces agissements sont inacceptables et ne doivent en aucun cas se reproduire quand l'activité reprendra. La FEETS-FO exige que tous les cas de Covid-19 chez les salariés du secteur soient reconnus en maladie professionnelle.

Toutes les mesures de protections individuelles et collectives doivent être mises en place dans tous les secteurs, mais aussi dans les sites aujourd'hui à l'arrêt. Les mesures et adaptations pour assurer distanciation et gestes barrières doivent être mises en place dans tous les aéroports et autres lieux de travail. Des tests doivent être effectués pour tous les salariés !

La FEETS-FO sera vigilante sur ces sujets et rappelle la nécessité de la protection des salariés du secteur et la responsabilité des employeurs en termes de santé et sécurité au travail. La FEETS-FO s'oppose à toute sanction des salariés pour avoir exercé leur droit de retrait.

La FEETS-FO combattra et s'opposera à toute forme de licenciements dans les entreprises du secteur aérien. Cette crise ne doit pas être le prétexte, tant attendu par les employeurs, pour supprimer des emplois, augmenter la productivité et revenir sur les droits acquis des salariés.

Les standards de l'industrie ne seront plus les mêmes après cette crise sanitaire, les Entreprises doivent s'y préparer pour assurer la sécurité des salariés.

Le transport aérien est particulièrement sensible aux événements climatiques, sanitaires, économiques, politiques et les salariés ne doivent pas être la variable d'ajustement. Il doit être protégé car il demeure un enjeu stratégique et économique pour le pays.

C'est pourquoi, la FEETS-FO revendique que la survie du pavillon français passe par une remise en cause en profondeur du système.

La FEETS-FO appelle l'Etat à mettre en œuvre en urgence un véritable plan de sauvegarde du transport aérien qui préserve l'emploi.

Paris, le 16 Avril 2020

Pour tout contact:

Jean HEDOU, Secrétaire général : 06 85 12 74 46

Michaël DELLIS, Secrétaire fédéral : 06 30 63 99 81